

Pour des villes résilientes 2030 (MCR 2030)

Ma ville se prépare. Et la vôtre?

Votre ville est-elle résiliente ? Vos citoyens peuvent-ils tirer profit de cette résilience pour s'épanouir et prospérer ?

Rejoignez d'autres villes et d'autres organisations participantes qui soutiennent la mise en œuvre de la résilience, pour rendre les villes plus sûres, prévenir les risques, et promouvoir l'innovation et les investissements.

Qu'est-ce que l'initiative MCR 2030 ?

Nous formons un partenariat mondial destiné à renforcer la résilience au niveau local.

L'initiative MCR 2030 a pour but de garantir la résilience et la durabilité des villes d'ici 2030.

Pour des villes résilientes 2030 (« **Making Cities Resilient 2030** » ou **MCR 2030**) est une initiative transversale unique qui vise à améliorer la résilience locale, par des activités de sensibilisation, le partage des connaissances et des expériences, la constitution de réseaux synergiques d'apprentissage ville-à-ville, l'apport d'expertise technique, la mise en relation de plusieurs niveaux de gouvernement, et la création de partenariats. Grâce à une feuille de route claire sur la résilience urbaine, proposant des outils, un accès aux connaissances et des systèmes de suivi et de communication d'informations, la MCR 2030 accompagnera les villes dans leur parcours pour la réduction des risques et le renforcement de la résilience.

Les villes du monde entier sont confrontées à une multiplication des catastrophes, des problèmes climatiques et d'autres menaces telles que la pandémie de COVID-19. Nous ne pouvons plus nous permettre de suivre une approche de réduction des risques danger par danger. Le risque ne peut être compartimenté ni confié à la seule responsabilité d'un prestataire de services publics ou d'un intervenant. Il convient d'impliquer les organismes locaux de planification ayant une représentation multisectorielle et multipartite. Quant aux villes, elles doivent prévoir non seulement de réduire les risques, mais également d'investir dans le renforcement de la résilience, afin de permettre aux systèmes, aux services et aux personnes de faire face à la crise, de s'adapter aux chocs et aux tensions, et de rebondir. La MCR 2030 offre aux villes des conseils et un soutien pour leur permettre de mieux comprendre la réduction des risques et la résilience, d'améliorer la planification stratégique pour réduire ces risques et renforcer cette résilience, et de prendre des mesures et d'avancer dans le cadre de cette feuille de route.

La MCR 2030 est une initiative co-lancée entre partenaires décisifs, dont le Groupe C40 ; l'ICLEI – Les Gouvernements locaux pour le développement durable ; la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC) ; l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) ; le Réseau des villes résilientes (R-Cities) ; les Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) ; le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT) ; le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ; le Groupe de la Banque mondiale ; et le World Council on City Data (WCCD), dont le secrétariat est assuré par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR). Elle a été lancée le 28 octobre 2020 pour une activité sur une période de 10 ans, débutant le 1^{er} janvier 2021 et se terminant fin 2030.

Objectif de la MCR 2030

À terme, la MCR 2030 a pour but de faire en sorte que les villes deviennent inclusives, sûres, résilientes et durables d'ici 2030, contribuant ainsi directement à la réalisation de l'objectif de développement



durable 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables, et à d'autres dispositifs mondiaux, dont le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, l'Accord de Paris et le Nouveau Programme pour les villes.

Plus précisément, la MCR 2030 vise à obtenir : 1) que de plus en plus de villes s'engagent à réduire les risques de catastrophes et les risques climatiques locaux et à renforcer la résilience, avec une amélioration tangible de leur durabilité par la mise en œuvre de plans de réduction des risques de catastrophe, d'adaptation aux changements climatiques et/ou de résilience, et par la prise de mesure destinées à renforcer cette résilience ; et 2) que le nombre des partenariats axés sur la résilience augmente, aux niveaux mondial et régional, en apportant aux villes une collaboration et un soutien synergiques dans le cadre de la feuille de route.

Objectifs stratégiques de la MCR 2030

Objectif stratégique 1. Permettre aux villes de mieux **appréhender les risques** et garantir leur engagement en faveur de la réduction des risques de catastrophe (RRC) et de la résilience au niveau local, par :

- La fourniture de données et ressources factuelles expliquant pourquoi et comment les villes peuvent réduire efficacement les risques liés aux catastrophes et les risques climatiques, afin d'améliorer leur résilience et leur durabilité urbaines ;
- Le renforcement de leur compréhension des risques localisés et systémiques, à la faveur d'activités de sensibilisation.

Objectif stratégique 2. Renforcer la **capacité des villes à élaborer des stratégies et plans locaux pour améliorer leur résilience**, par :

- L'amélioration de leurs compétences en matière d'auto-évaluation et de diagnostic ;
- La fourniture d'une formation et d'outils adaptés pour une planification stratégique visant à prévenir les risques de catastrophe et les risques climatiques et pour un développement tenant compte des risques.

Objectif stratégique 3. Aider les villes à **mettre en œuvre des stratégies et plans locaux pour renforcer la résilience**, par :

- Un accès au financement pour soutenir la RRC et l'adaptation aux changements climatiques et mettre en œuvre des initiatives de résilience ;
- Le renforcement de la capacité des autorités locales à planifier, concevoir, construire et gérer des infrastructures résilientes ;
- L'amélioration de la capacité des autorités locales à adopter une approche systémique de la résilience ;
- La consolidation de la capacité des autorités locales à utiliser des solutions fondées sur la nature et à rechercher une approche innovante pour s'occuper de la résilience au niveau local.

Les objectifs transversaux incluront :

- Le renforcement des liens verticaux entre les collectivités locales d'une part et les gouvernements et les associations nationales de collectivités locales d'autre part ;
- La consolidation des liens horizontaux entre les partenaires locaux pour garantir la durabilité ;
- La mise en rapport des villes entre elles pour l'apprentissage et le partage.

Comment sommes-nous parvenus à ce stade?

La MCR 2030 s'appuie sur le succès rencontré ces dix dernières années par le travail de sensibilisation dans le cadre de la campagne « [Pour des villes résilientes](#) », lancée en 2010 pour s'achever fin 2020. Cette campagne, menée par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) et réalisée avec le concours de partenaires, a obtenu de très bons résultats dans la promotion de la



résilience aux catastrophes urbaines par l'intermédiaire des gouvernements locaux. En sensibilisant à la nécessité de réduire les risques et de développer la résilience urbaine par des analyses et des plans d'action, et en consolidant les connaissances et la compréhension des villes quant à leurs problèmes systémiques et leur interdépendance, elle a renforcé les capacités locales, suscité une prise de conscience et un intérêt, et créé ou développé des partenariats entre les parties prenantes.

La campagne MCR a encouragé l'utilisation d'une liste récapitulative en dix points (les [Dix points essentiels pour rendre les villes résilientes](#)) destinée à orienter les gouvernements municipaux dans la planification et la prise de décision en matière de résilience. Au cours de la dernière décennie, plus de 4 347 villes ont adhéré à cette campagne et adopté ces dix points. Les villes qui l'ont rejointe ont davantage réduit les risques de catastrophe que celles qui n'ont pas suivi de processus similaire de sensibilisation à ces risques.

Dans le cadre d'une Décennie d'action au-delà de 2020, les villes ont besoin d'être mieux guidées et de renforcer leurs capacités dans de nombreux domaines techniques, de la sensibilisation et la planification stratégique à la mise en œuvre efficace de plans d'urbanisation tenant compte des risques. Les villes et partenaires de la campagne sollicitent un programme de suivi qui va au-delà du plaidoyer et de la sensibilisation, pour aider les villes à évaluer leur état de résilience, à accélérer le développement de stratégies locales de RRC (en réponse à la cible E du Cadre de Sendai), à intégrer la RRC à l'adaptation aux changements climatiques et au développement durable, puis à mettre en œuvre la stratégie tenant compte des risques avec le soutien de partenaires locaux, régionaux et mondiaux.

Comment la MCR 2030 tient-elle compte des besoins des villes ?

La MCR 2030 s'attache à la compréhension croissante des risques urbains : quelle a été et quelle est leur évolution, et quels en seront les impacts sur les villes et les citoyens. Elle accorde une juste place à la nécessité croissante d'une approche systémique et conjointe de la réduction des risques, permettant aux dirigeants des villes de planifier un développement tenant compte des risques, et aux citoyens d'en bénéficier. La campagne MCR 2030 s'appuie sur les enseignements tirés de la précédente campagne MCR 2010–2020 et prend en compte ces besoins :

- **Le parcours vers la résilience est propre à chaque ville** : chacune se trouve à des stades différents sur ce parcours. Certaines ne font que commencer tandis que d'autres peuvent être à un stade avancé. Les villes savent que le renforcement de la résilience est un processus. Elles ont besoin d'une approche par programmes suffisamment souple pour leur permettre de débiter leur parcours au point le plus approprié et d'accéder aux services opportuns à un moment précis. La MCR 2030 fournit une feuille de route claire sur la résilience, qui propose différents points d'entrée et de sortie.
- **Les synergies de partenaires aident les villes à atteindre une plus grande résilience** : plusieurs organisations, réseaux et agences fournissent aux villes divers types de soutien pour le renforcement de la résilience. Les villes peuvent avoir des difficultés à cerner cette variété d'offres et à savoir par où commencer. Elles ont besoin que leurs partenaires adoptent une démarche concertée afin d'éviter la fragmentation du soutien qui leur est apporté. La MCR 2030 mettra en relation les partenaires et apportera aux villes une collaboration et un soutien synergiques tout au long de leur parcours de résilience.
- **Les stratégies de RRC et de résilience ne peuvent pas être isolées ; elles doivent être élaborées en cohérence avec d'autres cadres mondiaux** : pour permettre de faire face aux risques multiples, multi-échelles et systémiques auxquels les villes sont confrontées, et pour diminuer les charges de planification, de financement et de communication de l'information pesant sur les villes, ces stratégies doivent être en corrélation avec d'autres cadres politiques – notamment des initiatives d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ces changements telles que déterminées par l'Accord de Paris –, fonctionner



en synergie avec le Nouveau Programme pour les villes, et participer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ODD). La MCR 2030 contribuera à la cohérence pour déboucher sur une résilience, un développement tenant compte des risques et une durabilité intégrés.

- **Les villes doivent avoir accès à différents outils, partenaires et services en fonction des étapes de leur parcours de résilience** : au début de son parcours, une ville peut être amenée à rechercher des experts capables d'intégrer les données liées aux dommages et aux pertes dans des modèles d'évaluation. Un peu plus loin, les planificateurs, qui ont toute une gamme de besoins en services, peuvent solliciter une assistance technique dans différents domaines. Par la suite, lorsque les villes sont prêtes pour la mise en œuvre, des financements et la conclusion de partenariats peuvent être nécessaires. La MCR 2030 offre un espace pour mettre les villes en contact avec des partenaires techniques et des prestataires de services susceptibles d'apporter leur concours aux évaluations et à la planification, de fournir un apport technique spécialisé, et de faciliter la mise en œuvre et le suivi.
- **L'accès au financement est l'un des principaux obstacles au renforcement de la résilience pour les villes** : celles-ci peuvent avoir identifié ce qu'elles doivent faire, mais ne peuvent pas avoir accès aux dispositifs et fournisseurs de financement. La MCR 2030 offre aux villes la possibilité d'être reliées à des flux et outils innovants de financement et à des capacités améliorées d'accès au financement de la résilience.
- **Les villes elles-mêmes sont les meilleurs maîtres** : celles qui ont déjà débuté leur parcours de résilience sont les mieux placées pour guider, conseiller et soutenir les autres. Parallèlement, elles peuvent s'instruire au contact d'autres villes qui ont une expérience similaire. Elles sont, les unes pour les autres, des partenaires tout trouvés en matière d'apprentissage d'égal à égal et de responsabilité. Elles participent au développement de ce qui fonctionne, au-delà des limites de petits groupes techniques consultatifs. La MCR 2030 soutient un programme horizontal d'échange de connaissances et d'apprentissage d'égal à égal et de ville-à-ville, dans lequel les villes montrent et apprennent par l'exemple.
- **L'intégration verticale entre les gouvernements et les administrations locales contribue à la durabilité** : les institutions nationales jouent un rôle crucial en confiant le pouvoir législatif aux administrations locales, et en fournissant un soutien budgétaire et technique. Il est essentiel d'associer, en tant que partenaires, les gouvernements et les associations nationales de gouvernements locaux, et d'obtenir le soutien des institutions nationales chargées de l'urbanisme et du développement, afin d'assurer la mise en œuvre durable des initiatives locales en matière de résilience et de garantir la cohérence entre les stratégies nationales et locales. La MCR 2030 renforce en amont les liens entre les gouvernements et les administrations locales.
- **Le secteur privé doit être associé au processus dès le début pour mettre en valeur ses atouts** : la résilience urbaine se construit par la mobilisation des forces et des contributions de plusieurs parties prenantes. Le secteur privé s'appuie sur des infrastructures solides, la fourniture de services et des capacités humaines. La continuité des opérations est essentielle. Le secteur privé a donc un intérêt direct à ce que les villes fonctionnent. En tant que principal innovateur et investisseur, il contribue également à créer un environnement permettant le développement de la résilience. La MCR 2030 soutient l'engagement des villes avec le secteur privé pour investir dans la résilience.

Qu'est-ce que la feuille de route sur la résilience ?

Réduire les risques et renforcer la résilience est un parcours. L'approche programmatique de la MCR 2030 s'articule autour d'une « **feuille de route sur la résilience** » en trois étapes, qui aide les villes à renforcer leur résilience au fil du temps. Cette feuille de route est ajustable et itérative ; les villes peuvent rejoindre la MCR 2030 à n'importe quel stade et bénéficier ainsi de toute une



gamme d'outils et de conseils techniques fournis par différents partenaires. Les villes s'engagent à montrer leurs avancées tout au long de cette feuille de route.

Le parcours en trois étapes comprend :

Étape A – Les villes ont une meilleure **compréhension**

Étape B – Les villes ont une meilleure **planification**

Étape C – Les villes ont une meilleure **mise en œuvre**

Les villes peuvent passer à l'étape suivante au fur et à mesure que leurs besoins et leurs engagements dans le cadre de la MCR 2030 évoluent et qu'elles atteignent les objectifs fixés, sur la base des critères établis et des engagements pris. La MCR 2030 vise à amener les villes à la fin de la phase C, où elles ont intégré la RRC/la résilience, et à se concentrer sur le suivi et l'évaluation, pour s'assurer qu'elles maintiennent le niveau de résilience atteint.

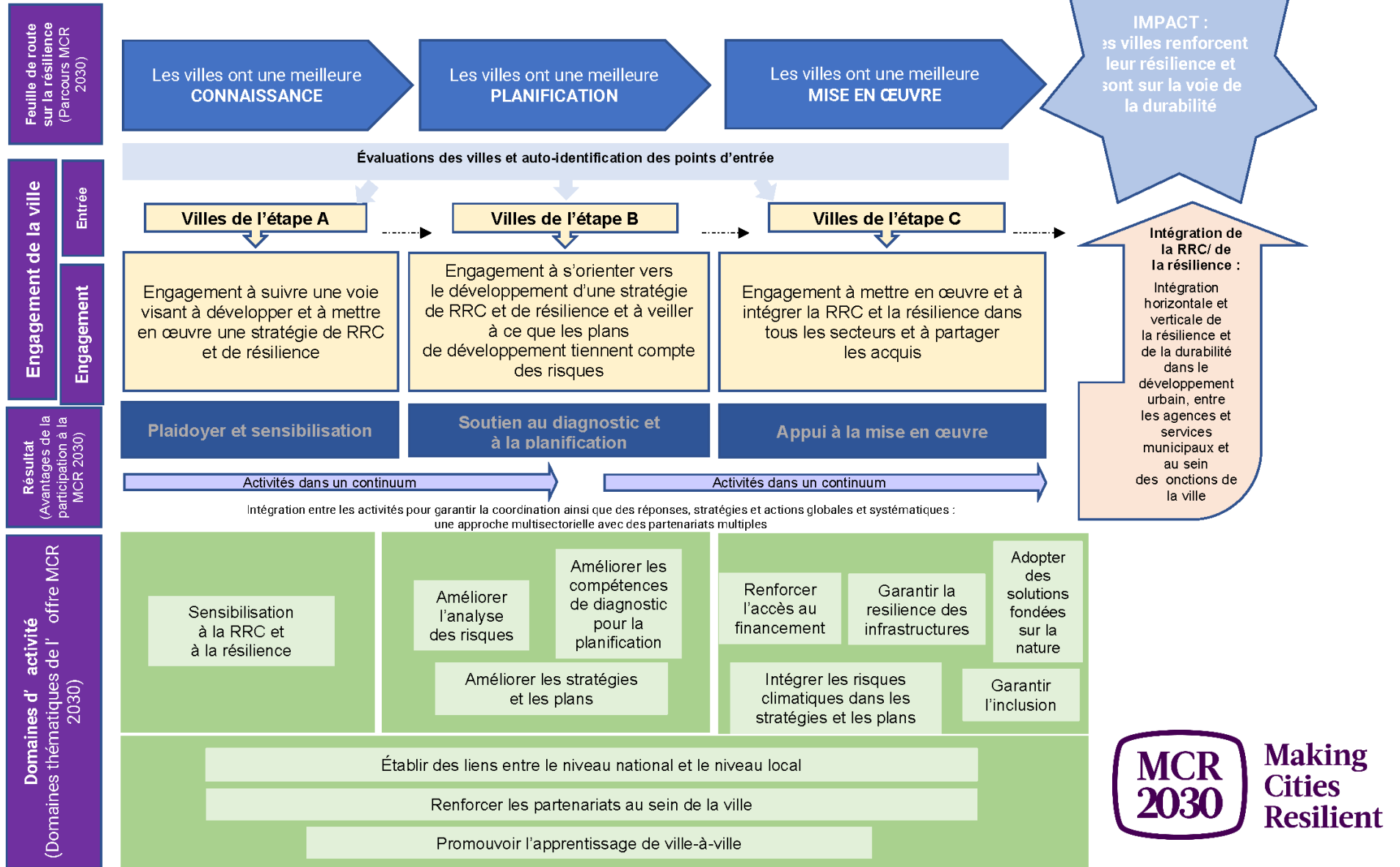
En quoi la feuille de route sur la résilience m'aide-t-elle ?

La feuille de route sur la résilience étaye notre compréhension du fait que le renforcement de la résilience est un processus, et que le parcours d'une ville en la matière est propre à chacune. Les villes se trouvent à différentes phases du parcours : certaines ne font que commencer, tandis que d'autres peuvent être à un stade avancé. En fonction des étapes, les besoins des villes en matière de soutien et d'accès aux outils diffèrent. La feuille de route aide les villes à comprendre où elles en sont et à savoir ce qu'il faut faire pour réduire les risques, améliorer leur résilience, et progresser pour atteindre la sécurité, la résilience et la durabilité. Au moyen de cette feuille de route, les villes peuvent rejoindre la MCR 2030 à tout moment et accéder aux services qui leur sont utiles pour progresser.

La feuille de route aide non seulement les villes à mieux comprendre le parcours vers la résilience, mais également leurs partenaires à mettre en correspondance leurs outils, leurs conseils et leur soutien, et à les classer en 12 domaines thématiques correspondant aux besoins des villes en fonction des différents stades.

Rendre les villes résilientes 2030 (MCR 2030) – Vue d’ensemble

9





Quelles sont les différentes étapes des villes sur la feuille de route sur la résilience et les domaines thématiques de soutien aux villes à chacune de ces étapes ?

Étape A : les villes ont une meilleure CONNAISSANCE

L'étape A de la feuille de route sur la résilience est axée sur une meilleure compréhension de la réduction des risques et de la résilience par les villes. Celles qui rejoignent la MCR 2030 à ce stade n'en sont qu'au tout début du parcours pour renforcer la résilience et ont une exposition ou une expérience limitée dans l'élaboration de stratégies de RRC et de résilience. Pour la plupart, elles participent pour la première fois au mécanisme MCR/MCR 2030.

Les villes de l'étape A s'engagent à suivre la voie de la résilience pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie de RRC et de résilience, en sensibilisant tout d'abord à ces aspects et en associant les acteurs urbains concernés et le public à leurs plans de RRC et de résilience.

Domaine thématique de soutien 1 : Sensibiliser à la RRC et à la résilience

À l'étape A, les villes disposent de tout un ensemble d'outils de plaidoyer, de conseils et de ressources de communication élaborés pour la MCR 2020, afin de favoriser, entre elles et au sein des citoyens, une sensibilisation et une interprétation commune de la résilience et de leur objectif de devenir résiliente. Ces outils et ressources sont adaptés à toute une gamme de destinataires, depuis le secteur public jusqu'au secteur privé (à plusieurs échelles), en passant par les médias, la société civile, les groupes de citoyens intéressés, les écoles, etc. Plus précisément, les ressources de communication présentent les Dix points essentiels pour rendre les villes résilientes, apportant ainsi une compréhension générale de la manière dont les villes réduisent les risques et renforcent leur résilience.

Exemple d'outils et de programmes adaptés :

- [Les Dix points essentiels pour rendre les villes résilientes \(les Dix points essentiels\)](#) sont les mesures qu'il convient de prendre pour développer et maintenir la résilience. Ils ont été élaborés pour soutenir l'accélération de l'application du Cadre d'action de Hyogo et, ultérieurement, du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015–2030) au niveau local, dans le cadre de la campagne « Pour des villes résilientes » (qui a précédé la MCR 2030). Ils correspondent directement aux actions prioritaires du Cadre de Sendai et à ses indicateurs de suivi pour la réduction des risques liés aux catastrophes. De nombreuses villes considèrent ces Dix points essentiels comme un outil crucial pour favoriser une compréhension fondamentale de la réduction des risques de catastrophe. Ces points soutiennent le fait sous-jacent que les villes sont complexes et constituent un système de systèmes. Ils aident les villes à engager un dialogue intersectoriel et entre intervenants sur la réduction des risques et la résilience, ce qui est déterminant dans le processus de renforcement de la résilience.
- [Un Manuel à l'usage des dirigeants des gouvernements locaux \[édition 2017\]](#)
Cette deuxième édition du manuel (2017) répond à la demande à un meilleur accès à l'information, aux connaissances et aux outils permettant de faire face efficacement aux impacts des risques naturels et des changements climatiques. Le manuel donne un aperçu des principales stratégies et actions dans le cadre d'une stratégie globale de développement urbain durable. Le manuel soutient la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) au niveau local et a été élaboré à la faveur de la campagne « Pour des villes résilientes : ma ville se prépare ! »



- [CGLU Learning - Formations et outils sur la localisation du Programme mondial](#)
La localisation est un processus politique qui repose sur l'exploitation des opportunités, des priorités et des idées au niveau local pour la mise en œuvre **de programmes mondiaux dans les villes et les territoires afin d'atteindre des objectifs locaux et mondiaux**. CGLU Learning propose divers outils et programmes de formation destinés à soutenir les gouvernements locaux et régionaux dans ce difficile processus de localisation.

Étape B : les villes ont une meilleure PLANIFICATION

L'étape B de la feuille de route sur la résilience est axée sur l'amélioration des capacités des villes en matière de réduction stratégique des risques et de planification de la résilience. À ce stade, les villes disposent normalement d'une certaine forme de stratégie pour faire face aux catastrophes, mais peuvent ne pas encore intégrer de mesures de réduction des risques ou de prévention. Elles ont parfois enregistré quelques premiers succès ainsi qu'un élan vers une amélioration de la RRC, de la durabilité et de la résilience. Elles recherchent un soutien et une assistance pour finaliser les stratégies de RRC et de résilience. Dans un premier temps, ces villes s'attacheront à renforcer leurs compétences en matière d'évaluation et de diagnostic, à consolider l'harmonisation des stratégies locales et des stratégies nationales et régionales, et à améliorer les stratégies et les politiques à un stade précoce. Elles obtiendront une certaine expérience et feront preuve d'engagement dans le renforcement de la résilience.

Elles doivent se montrer déterminées à s'orienter vers le développement ou l'amélioration d'une stratégie de RRC et de résilience et s'assurer que les plans de développement reposent sur la connaissance des risques.

Domaine thématique 2 : Améliorer l'analyse des risques

Les villes doivent commencer à comprendre la nature concrète et spécifique des risques localisés et des lacunes en termes de résilience. Toutes les parties prenantes doivent être conscientes et informées de ces risques afin de favoriser une prévention, une préparation et une réponse plus judicieuses. Il est important que les villes aient accès à des outils d'analyse des risques leur permettant d'améliorer leur analyse.

Exemple d'outils et de programmes adaptés :

- [Outil d'estimation rapide des risques](#)
- [Évaluation de la vulnérabilité et des capacités](#)
- [Évaluation de la Vulnérabilité et des Capacités améliorée \(EVCa\)](#)
- [National Infrastructure Model International \(NISMOD-Int\)](#) – Pour comprendre les risques pour les systèmes d'infrastructure, en utilisant un modèle de système de systèmes. Ce modèle permet d'identifier les infrastructures critiques en fonction de leur exposition aux risques géospatiaux et d'effectuer une planification fondée sur plusieurs scénarios.
- [Données sur les villes du WCCD \(Conseil mondial des données urbaines\) pour l'objectif de développement durable des Nations Unies](#)

Domaine thématique 3 : Améliorer les compétences de diagnostic pour la planification

Sans une évaluation adéquate des pertes historiques d'une ville et de ses risques potentiels à venir, ni une compréhension des progrès en matière de résilience minimale, il n'est pas possible d'élaborer de stratégies ni d'activités spécifiques sur la RRC, la résilience et le développement tenant compte des risques, fondées



sur des données probantes et reflétant les besoins et priorités réels des villes. À ce stade, les villes ont besoin d'outils de diagnostic tels que l'Outil Profils de résilience des villes (CRPT), le Tableau de bord des villes pour la résilience aux catastrophes (Disaster Resilience Scorecard for Cities), l'Outil d'analyse des villes (City Scan Tool), etc. L'association d'une ville avec une autre, combinée au soutien qui leur est apporté pour qu'elles entreprennent une évaluation appropriée de la résilience, les aidera à comprendre les implications plus larges des risques et vulnérabilités qui sont susceptibles de les toucher, et à s'assurer que les stratégies de RRC et de résilience tiennent compte de leurs vulnérabilités, de leurs expositions et d'autres variables spécifiques.

Exemple d'outils et de programmes adaptés :

- [Tableau de bord des villes pour la résilience aux catastrophes](#)
- [Tableau de bord des villes pour la résilience aux catastrophes – Addendum sur la résilience des systèmes de santé publique](#)
- [USCORE2](#) : City-to-City Peer Reviews for Disaster Risk Reduction
- [Outil Profils de résilience des villes](#)
- [Outil d'analyse des villes](#)
- Programme « [Autonomiser les villes en matière de données](#) » (ECWD)
- [Cadre de résilience des villes](#)
- [Évaluation des perceptions de la résilience des villes](#)
- [Inventaire des actions de résilience des villes](#)
- [ISO 37120](#) – Développement durable des collectivités : Indicateurs pour le système de certification des services urbains et la qualité de vie, [ISO 37122](#) (indicateurs pour les villes intelligentes) et [ISO 37123](#) (indicateurs pour les villes résilientes)

Domaine thématique 4 : Améliorer les stratégies et les plans

La MCR 2030 soutiendra les villes en leur fournissant des recherches et supports de connaissance adéquats et fondés sur l'observation, ainsi que des programmes de renforcement des capacités ; elle leur apportera des informations sur les bonnes pratiques et les aidera à bénéficier de l'apprentissage de ville-à-ville (C2C). Ceci leur permettra d'élaborer des solutions rentables, pragmatiques et évolutives pouvant être intégrées dans les stratégies locales de RRC et de résilience. Ces dernières doivent indiquer les options et les sources de financement des activités, et reposer sur des données historiques complétées de projections de scénarios futurs. Ces stratégies, notamment les stratégies locales de réduction des risques de catastrophe directement liées à la cible E du Cadre de Sendai et aux ODD, devront être prises en considération par les organes législatifs du gouvernement local afin de garantir l'engagement dans la mise en œuvre et la continuité. Elles devront également être alignées sur les stratégies nationales et intégrées au plan d'urbanisation. Il conviendra d'intégrer le concept de « reconstruire en mieux » à ces stratégies. Faire en sorte que les villes disposent du soutien concret nécessaire pour utiliser les données probantes et les connaissances de ce qui fonctionne est essentiel pour les faire progresser dans le cadre de la feuille de route sur la résilience.

Exemple d'outils et de programmes adaptés :

- [Programme de planification de l'action climatique du Groupe C40](#) : conçu pour aider les villes à élaborer ou à mettre à jour leurs plans d'action climatique conformément aux objectifs de l'Accord de Paris
- [Méthode pratique en 8 étapes de la JICA pour le développement de stratégies/plans locaux de RRC et programmes de formation adaptés](#)
- [Programme relatif à l'établissement de profils de résilience des villes d'ONU-HABITAT](#)
- [Programme de résilience des villes de la Banque mondiale et du GFDRR](#)



- [Programme de renforcement des capacités de l'UNDRR](#) en matière de RRC et de planification tenant compte des risques
- [Méthodologie de résilience urbaine d'ICLEI](#)
- [Programme GreenClimateCities \(GCC\) d'ICLEI](#)
- [Feuille de route de la FICR sur la résilience des communautés](#)

Étape C : les villes ont une meilleure MISE EN ŒUVRE

L'étape C de la feuille de route sur la résilience est axée sur le soutien aux villes dans la mise en œuvre des actions de réduction des risques et de résilience. À ce stade, les villes ont mis en place un plan de RRC, de résilience et de durabilité assez concret, et se trouvent parfois aux premières phases d'application ou travaillent déjà à l'intégration de la stratégie et des activités de RRC et de résilience dans la structure de leurs gouvernements. Elles se concentreront dans un premier temps sur l'amélioration de leur structure de gouvernance intersectorielle, sur l'accroissement de leur capacité à accéder aux financements et à concevoir et fournir des infrastructures résilientes, et sur le développement de solutions fondées sur la nature et sur le renforcement de l'inclusion ; elles devront prouver leur engagement à mettre en œuvre et à intégrer la RRC et la résilience dans tous les secteurs et à faire bénéficier les autres de leurs expériences. Les villes certifiées [ISO37123 – Villes et communautés territoriales durables](#) rejoindront automatiquement cette étape.

Domaine thématique 5 : Améliorer l'accès au financement

Aider les villes à passer de la planification à l'application suppose un accès à des financements d'investissement. Cela leur permettra de mettre en œuvre des activités tenant compte des structures de gouvernance pour le renforcement de la résilience, des initiatives d'adaptation, des stratégies d'atténuation, des infrastructures résistantes aux catastrophes et aux changements climatiques, etc. La MCR 2030 renforcera la capacité des gouvernements locaux à élaborer des projets susceptibles de recevoir le soutien des banques pour le financement de mesures essentielles pour la RRC et la résilience.

Exemple d'outils et de programmes adaptés :

- Initiative pour le financement des villes durables (FSCI)
- C40 Cities Finance Facility (CFF)
- [Plateforme d'actions transformatrices \(TAP\)](#) – une source de projets et un mécanisme de financement de la préparation des projets
- [Programme de résilience des villes](#)

Domaine thématique 6 : Garantir la résilience des infrastructures

La résilience d'une ville dépend en grande partie de la capacité de ses infrastructures à résister aux catastrophes et aux risques climatiques. Les investissements dans les infrastructures critiques doivent reposer sur les chiffres de références des pertes et dommages, combinés aux scénarios climatiques et de risques/exposition/dangers prévus.

Exemple d'outils et de programmes adaptés :

- [Outil d'évaluation de la capacité des infrastructures \(CAT-I\)](#)
- [L'initiative de l'Alliance pour les transitions urbaines](#)
- Projet « [Reflecting Cities](#) » d'ICLEI Afrique
- [L'accélérateur de l'efficacité énergétique des bâtiments \(BEA\)](#)



- [Approche participative pour une sensibilisation à des abris sûrs \(PASSA\)](#)
- [Programme mondial pour des écoles plus sûres](#)

Domaine thématique 7 : Adopter des solutions fondées sur la nature

La résilience des infrastructures et les environs d'une ville ne peuvent pas reposer sur des solutions trop techniques. Les villes doivent intégrer leurs atouts naturels dans la consolidation de leur résilience de manière à maximiser le déploiement de caractéristiques naturelles qui renforcent leur durabilité.

Exemple d'outils et de programmes adaptés :

- [La voie de développement fondée sur la nature](#) aide les gouvernements locaux et régionaux à appliquer des solutions naturelles, à utiliser des options d'infrastructures bleues et vertes, et à promouvoir des zones vertes pour se reconnecter à la nature et la prendre en compte dans notre nouveau monde urbain.
- Le programme [GreenClimateCities \(GCC\)](#) soutient les communautés locales en première ligne pour relever les défis et saisir les opportunités de la croissance urbaine, explorer le potentiel de l'économie verte et des infrastructures vertes/bleues, et suivre la trajectoire d'un développement à faibles émissions et résilient aux changements climatiques.

Domaine thématique 8 : Intégrer les risques climatiques dans des stratégies et des plans

La réduction de l'exposition aux dangers et aux risques est un domaine de travail intersectoriel. Si les données passées sur les pertes dues aux catastrophes peuvent éclairer les politiques et les plans, les changements climatiques modifient toutefois rapidement les paramètres et la modélisation. Les planificateurs ne peuvent pas se fier uniquement aux données passées, mais devront avoir accès à des projections climatiques scientifiques pour comprendre les futurs impacts, et faire preuve de créativité pour trouver des solutions aux chocs et aux tensions à venir. Les municipalités auront besoin de l'appui des universités, des organismes de recherche et des scientifiques pour comprendre la variabilité future du climat ; une expertise technique sera nécessaire pour intégrer les projections de risques climatiques dans l'élaboration de stratégies de RRC et de résilience.

Exemple d'outils et de programmes adaptés :

- [Cadre pour l'action climatique](#)
- [Outil sustainABLE](#)

Domaine thématique 9 : Garantir l'inclusion

Le risque de catastrophes est une combinaison de dangers, d'exposition et de vulnérabilité. Tout le monde est touché par ce risque, mais pas dans la même mesure. Ce sont les plus pauvres et les plus vulnérables qui en souffrent le plus. Les stratégies de RRC et de résilience doivent privilégier l'inclusion. Il s'agit de faciliter l'accès et l'accessibilité économique des services qui aident les citoyens vulnérables à faire face aux chocs et au stress, et d'améliorer leurs conditions de vie afin d'éviter des expositions récurrentes à des dangers tant naturels qu'humains. Pour atteindre cet objectif, les villes doivent intégrer des améliorations progressives des services et conditions de vie des plus pauvres et des plus vulnérables dans leur stratégie de RRC.



Exemple d'outils et de programmes adaptés :

- Programme « [Inclusive Climate Action](#) » (ICA)
- Campagne « [#MakeTheShift](#) »
- Les cinq programmes phares mondiaux d'ONU-HABITAT : 1) « Des quartiers et communautés vivants et inclusifs » ; 2) « Des villes intelligentes pour tous » ; 3) le programme « RISE-UP : Des établissements humains résilients pour les citoyens pauvres » ; 4) « Villes inclusives – améliorer l'impact positif des migrations urbaines » ; et 5) « Les villes et les objectifs de développement durable »
- Conseils pour que l'UNOPS et ONU-Femmes intègrent le genre dans le cycle de vie des projets d'infrastructure
- Module de formation sur l'intégration de l'égalité des sexes dans les infrastructures
- [Outil sustainABLE](#)

Domaines transversaux

La MCR 2030 vise à renforcer les liens verticaux entre les gouvernements locaux et les entités nationales, les liens horizontaux entre les acteurs intersectoriels et transversaux au sein de la ville, ainsi que les liens entre les villes au sein et entre les régions. Lors de ces trois étapes, les villes seront encouragées à s'impliquer avec les gouvernements et les associations nationales de municipalités et à assurer un engagement plus large des parties prenantes. Elles seront incitées à développer un réseau de praticiens et une coalition de partenaires au niveau local et à s'engager à leurs côtés. La coalition assurera la viabilité à long terme des travaux visant à réduire les risques et à accroître la résilience.

Domaine thématique 10 : Favoriser les liens entre les niveaux national et local (liens verticaux)

La MCR 2030 s'efforcera de mieux relier entre eux les gouvernements et les administrations locales. Il est essentiel de veiller à ce que les stratégies locales de RRC et de résilience et les plans de renforcement de la résilience ne soient pas élaborés et mis en œuvre séparément des stratégies régionales et/ou nationales en la matière. Les risques n'ont guère de frontières et sont souvent susceptibles d'avoir des répercussions au-delà des villes. Les règles et réglementations des villes concernant le renforcement de la résilience doivent également être alignées sur les règles régionales et nationales. L'ONU et ses partenaires travailleront avec les gouvernements à assurer une meilleure structuration des programmes de réduction des risques urbains et de résilience au niveau des ministères nationaux de la Ville, afin de garantir un soutien national aux administrations locales. La MCR 2030 œuvrera également avec des associations nationales d'administrations locales et établira les liens et la coordination nécessaires avec les agences et spécialistes régionaux et nationaux.

Domaine thématique 11 : Renforcer le partenariat au sein de la ville (liens horizontaux)

L'engagement et la participation de plusieurs secteurs et parties prenantes sont essentiels pour maintenir la résilience des villes. La MCR 2030 soutiendra le renforcement de la coalition entre partenaires locaux, depuis les bureaux gouvernementaux jusqu'aux représentants des citoyens, en passant par les groupes vulnérables, les universités, les médias, le secteur privé, etc. Cette coalition contribue à favoriser la coopération et peut soutenir les efforts de résilience même en cas de changement de dirigeants politiques.

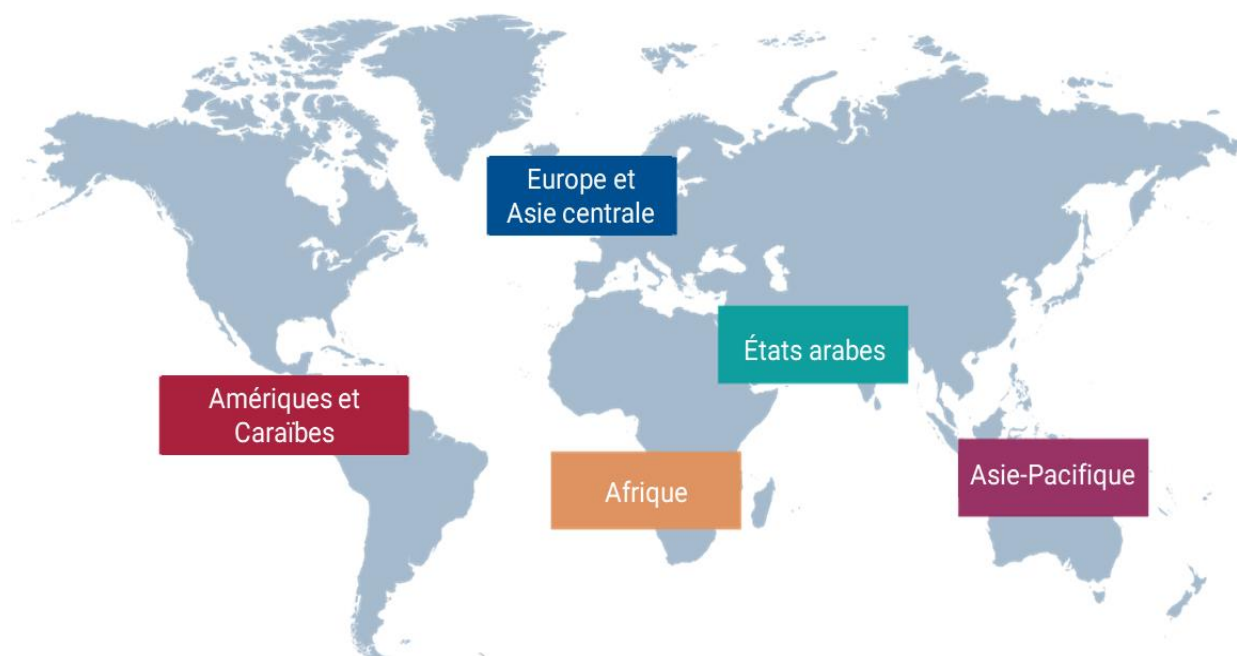
Domaine thématique 12 : Promouvoir l'apprentissage ville-à-ville

L'apprentissage d'égal à égal s'est révélé être l'un des moyens les plus efficaces d'atteindre la résilience au niveau local tout au long de la campagne MCR, comme en témoignent des initiatives similaires. La poursuite et le renforcement de cette culture d'apprentissage dans le cadre de la MCR 2030 aideront les villes à mettre en œuvre leurs initiatives avec un minimum de perturbations et permettront d'accélérer les stratégies de RRC et de résilience. La MCR 2030 accueillera régulièrement des opportunités d'apprentissage qui permettront aux villes de réunir toutes les personnes impliquées pour des exercices conjoints d'échange de connaissances. Les villes recevront une aide pour accéder à l'information, par le biais du site web de la MCR 2030 et de PreventionWeb, ainsi que des sites web des partenaires.

Où exerçons-nous ?

La MCR 2030 fonctionne simultanément à deux niveaux. Au niveau mondial, la stratégie de mise en œuvre et d'exécution de la MCR 2030 est négociée, acceptée et constituée par les partenaires principaux, sous la coordination du Comité mondial de coordination soutenu par le Secrétariat mondial de la MCR 2030, qui est assuré par l'Institut mondial d'éducation et de formation (GETI) de l'UNDRR basé à Incheon (République de Corée).

Le niveau régional est le lieu de mise en œuvre de la MCR 2030 et de soutien aux villes. La MCR 2030 est opérationnelle dans cinq régions : Afrique, Amériques et Caraïbes, Asie-Pacifique, États arabes, Europe et Asie centrale. Les comités de coordination régionaux de chaque région seront chargés de coordonner et d'assurer les synergies entre les partenaires régionaux en fournissant un soutien technique aux villes pour leur permettre de progresser dans le cadre de la feuille de route sur la résilience. Ces Comités seront soutenus par les secrétariats régionaux assurés par les bureaux régionaux respectifs de l'UNDRR.





Qui sont les principaux partenaires de la MCR 2030 ?



Villes du C40 <https://www.c40.org/>

Les villes du C40 prennent des mesures audacieuses en ce qui concerne le climat, ouvrant ainsi la voie à un avenir plus sain et plus durable.



ICLEI – Les Gouvernements locaux pour le développement durable

<https://www.iclei.org/>

ICLEI est un réseau mondial de villes, qui influence les politiques de durabilité et mène des actions locales pour un développement circulaire, équitable et résilient, à faibles émissions et fondé sur la nature.



Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR)

<https://www.ifrc.org/>

La FICR est le plus grand réseau humanitaire au monde, guidé par sept principes fondamentaux : humanité, impartialité, neutralité, indépendance, volontariat, universalité et unité.



Agence japonaise de coopération internationale (JICA)

<https://www.jica.go.jp/>

Chef de file inspirant la confiance, la JICA aspire à un monde libre, pacifique et prospère où les gens peuvent espérer un avenir meilleur et explorer leurs divers potentiels.



Réseau des villes résilientes (R-Cities)

<https://www.resilientcitiesnetwork.org/>

Le RCN est l'organisation dirigée par la ville qui mène des actions de résilience urbaine pour protéger les communautés vulnérables face aux changements climatiques et à d'autres difficultés et défis urbains physiques, sociaux et économiques.



Cités et gouvernements locaux unis (CGLU) <https://www.uclg.org/>

En tant que réseau mondial de villes et de gouvernements locaux, régionaux et métropolitains et de leurs associations, le CGLU s'engage à représenter, défendre et se faire le porte-parole des gouvernements locaux et régionaux afin de ne laisser personne ni aucun lieu à la traîne.



Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT) <https://unhabitat.org/>

ONU-Habitat promeut le changement transformateur dans les villes et les établissements humains par la connaissance, l'orientation, l'assistance technique et l'action collaborative, afin que personne ni aucun lieu ne puisse se laisser distancer.



Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR)

<https://www.undrr.org/>

L'UNDRR rassemble les gouvernements, les partenaires et les communautés afin de réduire les risques de catastrophes et les pertes, pour assurer un



**Making
Cities
Resilient**

avenir plus sûr et durable.



Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

<https://www.unops.org/>

L'UNOPS soutient les Nations Unies et ses partenaires pour fournir des solutions de paix et de sécurité, humanitaires et de développement. Notre mission est d'aider les individus à améliorer leurs conditions de vie, et les pays à parvenir à la paix et au développement durable.



Le groupe de la Banque mondiale <https://www.worldbank.org/>

Le Groupe de la Banque mondiale est un partenariat mondial unique en son genre : cinq institutions œuvrant pour des solutions durables qui réduisent la pauvreté et instaurent une prospérité partagée dans les pays en développement.



Conseil mondial sur les données urbaines (WCCD)

<https://www.dataforcities.org/>

En quête de solutions pour notre planète qui connaît une urbanisation rapide, la WCCD est le leader mondial en matière de données normalisées sur les villes, pour la création de villes intelligentes, durables, résilientes et prospères.

Qui devrait participer à la MCR 2030 et pourquoi ?

1. Villes

Ce sont uniquement les gouvernements locaux qui peuvent adhérer en qualité de "Villes". Dans le cadre du but de la MCR 2030, le terme « gouvernement local » comprend toutes les unités administratives qui sont infranationales, telles que les villes, municipalités, villages, communes, districts, provinces, états mais sans s'y limiter, et ainsi de suite.

Pourquoi participer ?

Le renforcement de la résilience consiste en un progrès à long terme. Les villes devraient commencer à investir dans la résilience dès maintenant afin de s'assurer qu'elles soient un endroit sûr pour leurs citoyens.

La MCR 2030 présente une feuille de route claire en trois étapes qui accompagne les villes tout au long du parcours de résilience, de l'amélioration de la compréhension de la réduction des risques et de la résilience à la prise de mesures ainsi que le progrès le long de la feuille de route de résilience, en passant par le perfectionnement de la planification stratégique pour réduire les risques et renforcer la résilience. Les villes à n'importe quelle étape peuvent rejoindre aux organisations de résilience urbaine et avoir accès à des outils et à des ressources correspondant à leurs besoins. Les villes auront accès au tableau de bord de la MCR 2030, un outil interactif en ligne qu'elles pourront utiliser pour suivre leurs progrès tout au long de la feuille de route de résilience, accéder au soutien des organisations participantes, aux ressources, aux outils et aux services liés à la résilience, voire à la capacité de se connecter à des milliers d'autres villes. Toutes les villes et tous les gouvernements locaux sont vivement encouragés à s'inscrire en tant que **villes membres de la MCR 2030**.



Comment participer ?

1. **Identifiez à quelle étape se trouve votre ville sur la feuille de route sur la résilience (Étape A, B ou C)** : les villes et les gouvernements locaux sont invités à répondre à l'enquête « Évaluation de l'étape » pour déterminer leur point d'entrée sur cette feuille de route. <https://mcr2030.undrr.org/resilience-roadmap/stage-assessment>
2. **Téléchargez le modèle de lettre d'engagement et faites-la viser par le maire, le chef de l'exécutif ou son équivalent au sein du gouvernement local.** Le modèle sera disponible une fois l'enquête terminée.
3. **Inscrivez-vous** sur le tableau de bord de la MCR 2030 (disponible à partir du 1^{er} trimestre 2021) sur <https://mcr2030dashboard.undrr.org>
4. **Créez le profil de la ville sur le tableau de bord de la MCR 2030**
5. **Téléchargez la lettre d'engagement signée** : les documents doivent être téléchargés pour confirmer la participation à la MCR 2030.
6. **Commencez votre parcours en suivant la feuille de route sur la résilience** : une fois l'inscription confirmée, vous pouvez accéder aux outils et conseils disponibles dans le tableau de bord de la MCR 2030 et prendre des mesures pour améliorer la résilience. N'oubliez pas de télécharger le certificat de participation.

Un guide pratico-pratique pour les gouvernements locaux est disponible sur <https://mcr2030.undrr.org/how-join-mcr2030-local-government>

Remarque : Les anciens participants à la campagne MCR (2010 à 2020) ainsi que les gouvernements locaux certifiés ISO37123 ne sont pas tenus de soumettre une lettre signée pour adhérer.

2. Organisations participantes

Pourquoi participer ?

En fonction du stade où elles se trouvent, les villes ont besoin de niveaux de soutien différents de la part des organisations expérimentées pour progresser dans le cadre de la feuille de route sur la résilience. Les organisations disposent de divers outils qui leurs seront utiles selon leur degré d'avancement. Toutes les entités gouvernementales nationales, associations nationales de municipalités, agences de développement, organisations non gouvernementales (ONG), organisations de la société civile (OSC), universités et institutions de recherche, organisations du secteur privé, organismes des Nations Unies ou organisations, réseaux ou organismes intéressés possédant des connaissances et une expertise spécifiques pouvant aider les villes à avancer dans ce cadre sont encouragées à participer en tant qu'**Organisations participantes.** »

Qui peut y adhérer en tant qu'organisations participantes ?

Les trois catégories d'organisations ci-dessous concernent la MCR 2030.

- « **Les partenaires principaux** » ou **les membres du Comité mondial de coordination de la MCR 2030** : Cette catégorie comprend C40 Cities, l'ICLEI – Les Gouvernements locaux pour le développement durable, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC), l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), le Réseau des villes résilientes (R-Cities), les Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT), le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), le Groupe de la Banque mondiale, et le World Council on City Data (WCCD) agissant comme Comité mondial de coordination de la MCR 2030 et fournissant une orientation stratégique pour la mise en œuvre de la MCR 2030.



- « **Les partenaires de soutien** » ou **organisations fournissant des compétences techniques à titre gracieux** sont des organisations non commerciales possédant une expertise dans des domaines spécialisés dans les régions, dont les mandats ou activités concordent avec la MCR 2030 et qui peuvent fournir des contributions techniques spécifiques à titre gracieux dans des disciplines aidant les villes à progresser dans les 12 domaines thématiques de soutien de la MCR 2030 et dans le cadre de la feuille de route sur la résilience. Il peut s'agir d'agences de développement du gouvernement national, d'organisations non gouvernementales (ONG), d'organisations de la société civile (OSC), d'universités et d'instituts de recherche, de médias, ainsi que de gouvernements, d'associations nationales de municipalités, etc. Ces organisations serviront de mentors, donneront des conseils dans des domaines techniques, et soutiendront les principes ainsi que les objectifs de la MCR 2030. Elles sont appelées à fournir ces services à titre gracieux dans le cadre de leur contribution en nature à la MCR 2030. Outre ces contributions et leurs engagements, ces organisations peuvent promouvoir activement la MCR 2030 en accueillant des événements régionaux de mise en réseau, de renforcement des capacités et de partage de l'information, des événements locaux ainsi qu'en apportant un soutien direct et en s'engageant auprès des villes sous la responsabilité des comités régionaux de coordination.
- **Les prestataires de services spécialisés (PSS)** sont des entités non seulement du secteur privé mais d'autres secteurs, qui peuvent offrir des conseils techniques personnalisés et soutenir les villes dans leur formulation des stratégies de RRC et de résilience et dans la mise en œuvre d'actions de résilience. La plupart des prestataires peuvent facturer leurs services et sont appelés à collaborer avec les villes et les gouvernements locaux dans le cadre de processus de passation de marchés des villes ou des gouvernements locaux. Ces arrangements doivent être conclus directement entre les villes bénéficiaires et les prestataires, et sont indépendants de la MCR 2030. Les membres du Comité mondial de coordination de la MCR 2030, les organisations fournissant des compétences techniques à titre gracieux et toutes les entités ou personnes siégeant dans les organes consultatifs de l'UNDRR et desdits partenaires ne peuvent pas être prestataires de services spécialisés en raison de soulever la possibilité d'un conflit d'intérêts.

Toutes les organisations participantes doivent :

1. Être une entité légale (ex. S.A.) d'un pays ou d'un territoire,
2. Être prêtes à assumer l'un des trois rôles des organisations participantes énumérées ci-dessus,
3. Être prêtes à passer aux actes pour contribuer à atteindre les Objectifs de développement durable ainsi que les priorités du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, du Nouveau Programme pour les villes et de l'Accord de Paris.

Comment participer ?

Toute organisation intéressée qui satisfait aux critères susmentionnés peut accéder à l'inscription au tableau de bord de la MCR 2030 sur <https://mcr2030dashboard.undrr.org> puis y compléter le processus d'application en ligne et remplir la liste de vérification d'auto-déclaration.

Un guide pratico-pratique pour les organisations participantes est disponible sur <https://mcr2030.undrr.org/how-join-mcr2030-participating-entity>.

À quelle étape se trouve votre ville ?

Merci de remplir ce questionnaire en répondant à toutes les questions. Veuillez répondre par « Oui » ou par « Non ». (Vous pouvez obtenir le résultat en remplissant le questionnaire sur <https://mcr2030.undrr.org/resilience-roadmap/stage-assessment>)

#	Question	Réponse	
1	Votre gouvernement local a publié une déclaration claire de sa vision et de ses objectifs pour accroître sa résilience et sa durabilité.	Oui	Non
2	Votre gouvernement local a discuté de l'initiative visant à renforcer la résilience, et guidé le personnel et le conseil municipal en la matière.	Oui	Non
3	Votre gouvernement local a organisé des consultations publiques et des événements de sensibilisation sur le renforcement de la résilience au cours des 12 derniers mois.	Oui	Non
4	Votre gouvernement local prévoit d'organiser ou a organisé un atelier ou une réunion pour lancer le processus d'élaboration de la stratégie de réduction des risques et de résilience.	Oui	Non
5	Votre gouvernement local a évalué ses propres capacités institutionnelles et administratives en matière de résilience.	Oui	Non
6	Les mandats et pouvoirs de vos autorités locales et des autres parties prenantes en termes de résilience sont clairement définis.	Oui	Non
7	Votre gouvernement local a réalisé des évaluations multirisques de l'exposition, des dangers et des vulnérabilités pour inspirer l'élaboration d'une stratégie de réduction des risques et de la résilience.	Oui	Non
8	Votre gouvernement local a mis en place des plateformes multipartites pour sensibiliser, collaborer et renforcer le soutien à la résilience.	Oui	Non
9	Il existe un soutien juridique et politique adéquat pour la planification et la mise en œuvre de la résilience, avec une justification claire des décisions au sein de votre gouvernement local.	Oui	Non
10	Votre gouvernement local dispose d'un responsable de la résilience, d'un responsable désigné de la réduction des risques, ou d'un comité multisectoriel équivalent sur le renforcement de la résilience en tant que point focal.	Oui	Non
11	Les données utiles sont échangées, entre les services des collectivités locales et avec d'autres parties prenantes, et mises à profit pour inspirer la planification de la résilience et la prise de décision au sein de votre collectivité locale.	Oui	Non
12	Votre gouvernement local dispose d'une stratégie de réduction des risques et de résilience ou équivalente qui fixe les priorités, les objectifs et les indicateurs, identifie les actions à prendre et attribue les responsabilités pour réduire les risques et renforcer la résilience du gouvernement local (en plus de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence).	Oui	Non
13	Le plan de mise en œuvre de la réduction des risques et de résilience de votre ville a été approuvé par le gouvernement local et/ou le conseil municipal.	Oui	Non
14	La réduction des risques/la résilience est intégrée, en tant que question transversale, dans le développement de votre ville et dans les autres stratégies et plans des autorités locales.	Oui	Non
15	Les risques climatiques sont pris en compte dans la stratégie et les plans d'action de votre ville liés à la réduction des risques et à la résilience.	Oui	Non

Foire aux questions (FAQ)

À propos de la MCR 2030

Question	Réponse
Qu'est-ce que la MCR 2030 ?	<p>Pour des villes résilientes 2030 (« Making Cities Resilient 2030 » ou MCR 2030) est une initiative transversale unique qui vise à améliorer la résilience locale par des activités de sensibilisation, le partage des connaissances et des expériences, le renforcement de réseaux d'apprentissage ville-à-ville, l'apport d'expertise technique, la mise en relation de plusieurs niveaux de gouvernement, et la création de partenariats. Grâce à une feuille de route claire sur la résilience urbaine, proposant des outils, un accès aux connaissances et des systèmes de suivi et de communication d'informations, la MCR 2030 accompagnera les villes dans leur parcours vers la réduction des risques et le renforcement de la résilience.</p> <p>S'appuyant sur le succès et les enseignements tirés de la campagne « Pour des villes résilientes » (MCR), qui a duré dix ans, la MCR 2030 est une initiative co-lancée entre partenaires décisifs, dont le Groupe C40, l'ICLEI – Les Gouvernements locaux pour le développement durable, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (IFRC), l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), le Réseau des villes résilientes (R-Cities), les Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), le Groupe de la Banque mondiale, et le World Council on City Data (WCCD), dont le secrétariat est assuré par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR).</p> <p>La MCR 2030 a été lancée en octobre 2020 et sera opérationnelle de janvier 2021 à la fin de 2030.</p>
Qu'est-ce qu'une feuille de route sur la résilience ?	<p>La feuille de route sur la résilience est le parcours emprunté par la MCR 2030 pour guider les villes vers la résilience. Elle aide les villes à comprendre où elles en sont sur ce parcours (Étape A, B ou C) et à identifier ce qu'il convient de faire pour réduire les risques, améliorer leur résilience, et progresser pour atteindre la sécurité, la résilience et la durabilité. Elles peuvent rejoindre la MCR 2030 à tout moment et accéder aux services qui leur sont utiles pour progresser.</p> <p>Pour plus d'informations, consulter le site https://mcr2030.undrr.org/resilience-roadmap.</p>
Quels sont les objectifs de la MCR 2030 ?	<p>La MCR 2030 a trois objectifs stratégiques et trois objectifs transversaux :</p> <p>Objectif stratégique 1. Permettre aux villes de mieux appréhender les risques et garantir leur engagement en faveur de la réduction des risques de catastrophe et de la résilience, par :</p> <p>Objectif stratégique 2. Renforcer la capacité des villes à élaborer des stratégies et plans locaux pour améliorer leur résilience, par :</p>



Question	Réponse
	<p>Objectif stratégique 3. Aider les villes à mettre en œuvre des stratégies et plans locaux pour renforcer la résilience, par :</p> <p>Les objectifs transversaux incluent :</p> <ul style="list-style-type: none">• le renforcement des liens verticaux entre les collectivités locales d'une part et les gouvernements et les associations nationales de collectivités locales d'autre part ;• la consolidation des liens horizontaux entre les partenaires locaux pour garantir la durabilité ;• la mise en rapport des villes entre elles pour l'apprentissage et le partage.
<p>Quels sont les objectifs de la MCR 2030 ?</p>	<p>La MCR 2030 a pour but de faire en sorte que les villes deviennent inclusives, sûres, résilientes et durables d'ici 2030, contribuant ainsi directement à la réalisation de l'objectif du développement durable 11 et à d'autres dispositifs mondiaux, dont le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, l'Accord de Paris et le Nouveau Programme pour les villes.</p> <p>En participant à la MCR 2030, les villes et les gouvernements locaux sont appelés à prendre l'engagement de renforcer la résilience. La MCR 2030 vise à ce que :</p> <ul style="list-style-type: none">• un nombre croissant de villes et de gouvernements locaux s'engagent à comprendre la réduction des risques et la résilience (villes de la phase A) ;• un nombre croissant de villes et de gouvernements locaux s'engagent à élaborer une stratégie de RRC et de résilience (villes de la phase B) ;• un nombre croissant de villes s'engagent à mettre en œuvre des actions de RRC et de résilience et à intégrer la RRC et la résilience dans le développement urbain durable (villes de la phase C) ;• un nombre croissant de villes passent de la sensibilisation à la planification de la RRC et de la résilience (villes passant de la phase A à la phase B) ; et• un nombre croissant de villes passent de la planification à la mise en œuvre d'actions de RRC et de résilience (villes passant de la phase B à la phase C).
<p>Comment les objectifs de la MCR 2030 peuvent-ils être atteints ?</p>	<p>Les objectifs de la MCR 2030 peuvent être atteints avec l'engagement des villes et des gouvernements locaux et le soutien des partenaires.</p> <p>Les maires et les dirigeants des gouvernements locaux doivent prouver leur engagement en rejoignant la MCR 2030 et en définissant une orientation claire à long terme vers le renforcement de la résilience. Les fonctionnaires des collectivités locales de nombreux secteurs ainsi que les praticiens de divers groupes de parties prenantes doivent renforcer les capacités et prendre des mesures allant de la sensibilisation à la planification, en passant par la mise en œuvre d'actions de résilience, et veiller à ce que les questions de réduction des risques et de résilience soient intégrées dans le développement de la ville. Les partenaires doivent se tenir prêts à collaborer avec les villes sur ce parcours.</p>



Question	Réponse
Qu'est-ce que le tableau de bord de la MCR 2030	<p>Le tableau de bord de la MCR 2030 est un espace de travail en ligne fermé, un outil utilisé pour faciliter le parcours de résilience des villes. Il permettra aux villes de voir et visualiser leurs propres progrès, par rapport à la feuille de route sur la résilience. Il leur offrira la possibilité de télécharger les informations sur leur progression, comparées à leur propre engagement en termes d'actions pour la résilience. À mesure que les villes rempliront les critères minimums requis à chaque étape de la résilience, elles pourront avancer sur la feuille de route. Elles pourront rendre leur progression visible par les autres villes de la MCR 2030 ou garder cette information confidentielle (et accessible uniquement au personnel concerné par l'élaboration et la gestion de la stratégie locale de RRC et de résilience).</p> <p>Les organisations participantes, en particulier au niveau régional, répertorient leur expertise, leurs services et leurs outils sur le tableau de bord de la MCR 2030 et interagissent avec les villes qui pourraient avoir besoin de leur soutien pour avancer dans le cadre de la feuille de route.</p> <p>Les organisations participantes de la MCR 2030 et les villes membres peuvent accéder à ce tableau de bord une fois l'inscription terminée.</p> <p>Visitez le site web du tableau de bord de la MCR 2030 sur https://mcr2030dashboard.undrr.org.</p>

À propos de la participation et de l'implication dans la MCR 2030

Question	Réponse
Qui devrait rejoindre la MCR 2030 ?	La MCR 2030 invite les villes, les gouvernements locaux et toutes les organisations intéressés à apporter leur soutien aux villes dans le cadre de la feuille de route sur la résilience. Pour plus de détails, voir https://mcr2030.undrr.org/join
Pourquoi devrais-je rejoindre la MCR 2030 ?	<p>Si vous êtes une ville ou une administration locale : La MCR 2030 a pour but de garantir l'inclusivité, la sécurité, la résilience et la durabilité des villes d'ici 2030. Elle fournit aux villes des conseils et un soutien pour leur permettre d'améliorer leur compréhension de la réduction des risques et de la résilience, de renforcer la planification stratégique en la matière, et de prendre des mesures et progresser dans le cadre de la feuille de route sur la résilience. Toutes les villes et tous les gouvernements locaux sont vivement encouragés à s'inscrire en tant que villes membres de la MCR 2030.</p> <p>Si vous êtes une organisation ou un particulier collaborant avec les villes : En fonction du stade où elles se trouvent, les villes ont besoin de différents niveaux de soutien de la part des organisations expérimentées pour progresser dans le cadre de la feuille de route sur la résilience. Ces organisations disposent de divers outils qui leurs seront utiles selon leur degré d'avancement. Toutes les entités gouvernementales nationales, associations nationales de municipalités, agences de développement, organisations non gouvernementales (ONG), organisations de la société civile (OSC), universités</p>



Question	Réponse
	et institutions de recherche, organisations du secteur privé, agences des Nations Unies ou organisations, réseaux ou organismes intéressés possédant des connaissances et une expertise spécifiques pouvant aider les villes à avancer dans ce cadre sont encouragées à participer en tant qu' Organisations participantes .
Comment participer à la MCR 2030 ?	https://mcr2030.undrr.org/join
Comment savoir dans quelle phase se trouve notre ville ?	Répondez à l'enquête pour savoir à quel stade se trouve votre ville sur la feuille de route sur la résilience. https://mcr2030.undrr.org/resilience-roadmap/stage-assessment L'offre de soutien est reliée à l'étape à laquelle se trouve la ville (A, B ou C), avec des produits, outils et partenaires adaptés à cette étape. Il convient de répondre attentivement à l'enquête de placement, car ses résultats détermineront l'accès à des offres spécifiques.
Si j'étais membre de la campagne MCR, dois-je rejoindre la MCR 2030 ?	Oui. Même si la MCR 2030 s'appuie sur le succès de la campagne MCR et sur les enseignements tirés, il s'agit d'une nouvelle initiative dont l'offre est bien plus large. Les villes sont encouragées à profiter de cette occasion pour examiner où elles en sont en termes de position sur la feuille de route, d'outils d'accès et de soutien, pour continuer à avancer sur ce parcours de résilience. Toutes les villes qui rejoignent la MCR 2030 doivent répondre à l'enquête https://mcr2030.undrr.org/resilience-roadmap/stage-assessment , première étape de leur adhésion. L'offre de soutien est reliée à l'étape à laquelle se trouve la ville (A, B ou C), avec des produits, outils et partenaires adaptés à cette étape. Il convient donc de répondre attentivement à l'enquête de placement, car ses résultats détermineront l'accès à des offres spécifiques. Voir ici pour plus d'informations sur la façon de nous rejoindre https://mcr2030.undrr.org/join
Comment puis-je passer de l'étape A à B et à C ?	En rejoignant la MCR 2030, les villes devront s'engager à prendre certaines mesures adaptées à leur point d'entrée sur ce parcours. Elles peuvent passer l'étape suivante à mesure que leurs besoins et leurs engagements par rapport à la MCR 2030 évoluent et qu'elles atteignent les objectifs fixés, sur la base des critères établis et des engagements pris. La MCR 2030 vise à amener les villes à la fin de la phase C, où elles ont intégré la RRC et la résilience, et à se concentrer sur le suivi et l'évaluation, pour s'assurer qu'elles maintiennent le niveau de résilience atteint.
Quels sont les engagements que je dois prendre en tant que ville ?	Promesses et engagements proposés pour les villes de la phase A : <ul style="list-style-type: none">Engagement à suivre une voie visant à développer et mettre en œuvre une stratégie participative et multisectorielle de RRC et de résilience.



Question	Réponse
	<p>Promesses et engagements proposés pour les villes de la phase B :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Engagements clairs pour tendre vers l'élaboration et l'amélioration d'une stratégie de RRC et de résilience et s'assurer que les plans de développement tiennent compte des risques ;▪ Plan de suivi et d'évaluation clair, comprenant des indicateurs et des critères pour passer au niveau suivant. <p>Engagements proposés pour les villes de la phase C :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Engagement à jouer un rôle de tuteur et à partager ses expériences avec les villes des étapes A et B ;▪ Engagement à mettre en œuvre, à mener et à maintenir des actions spécifiques et à long terme portant sur la RRC et la résilience dans tous les services de la ville ;▪ Intégration et institutionnalisation des stratégies et activités de RRC et de résilience dans tous les secteurs de la ville ;▪ Élaboration d'une réserve de projets susceptibles de recevoir le soutien des banques pour garantir une résilience durable aux catastrophes. <p>Les villes à toutes les étapes doivent s'engager à mettre à jour et consigner régulièrement leurs progrès sur le tableau de bord de la MCR 2030.</p>
Quels sont les critères pour passer de la phase A à la phase B et de la phase B à la phase C ?	<p>Critères pour passer de la phase A à la phase B :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Avoir organisé des événements de sensibilisation et de promotion en dehors du cadre gouvernemental au cours des 12 derniers mois2. Organiser un atelier d'orientation avec le personnel et le conseil municipal3. Mettre en place un comité multisectoriel sur le renforcement de la résilience et s'engager à élaborer une stratégie de RRC et de résilience (par exemple, la plupart des départements font partie du comité et superviseront l'élaboration de la stratégie, le conseil municipal est au courant de cette initiative pour une adhésion précoce) <p>Critères pour passer de la phase B à la phase C :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Achever l'élaboration d'une stratégie de RRC et de résilience, d'un plan d'urbanisation ou de tout plan qui met en évidence des mesures de réduction des risques et de résilience2. Approbation ou dépôt par l'organe directeur (par exemple, le conseil municipal), en vue de la mise en œuvre
Comment puis-je obtenir le certificat de participation pour ma ville ?	Le certificat d'adhésion peut être téléchargé depuis le tableau de bord de la MCR 2030 dès la confirmation de l'inscription de votre ville.
Comment puis-je voir les offres des partenaires et des prestataires de services ?	Les villes peuvent consulter les offres des organisations participantes et des prestataires de services via le tableau de bord de la MCR 2030.
Qui puis-je contacter en cas de difficultés	Si vous rencontrez des difficultés lors du processus d'inscription ou si vous avez une question pour laquelle vous n'avez pas trouvé de réponse ci-dessus,



**Making
Cities
Resilient**

Question	Réponse
d'inscription ou pour toute autre question ?	veuillez contacter le secrétariat de la MCR 2030 compétent pour votre région.

Contactez-nous

Secrétariat mondial de la MCR 2030 pour les demandes de renseignements générales: mcr2030-global@un.org

Secrétariats régionaux de la MCR 2030, pour les villes qui souhaitent devenir membres ou organisations participantes, et pour les demandes régionales spécifiques :

- Afrique: mcr2030-africa@un.org
- Amériques et Caraïbes: mcr2030-amc@un.org
- Asie-Pacifique: mcr2030-ap@un.org
- États arabes: mcr2030-arabstates@un.org
- Europe et Asie centrale: mcr2030-europe@un.org